

vivre Ensemble

Bulletin municipal d'informations de Saint-Augustin-des-Bois

N° 53 – Avril 2021

La Mairie vous accueille :

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

Les samedis 10 et 24 avril 2021 de 9h à 12h

AVRIL 2021 : de préférence sur rdv

Permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h à 17h

En dehors de ces horaires vous pouvez prendre rendez-vous

Contact: 02.41.77.04.49

contact@saint-augustin-des-bois.fr

www.saint-augustin-des-bois.fr

 [Facebook.com/saintaugustindesbois49](https://www.facebook.com/saintaugustindesbois49)

 <https://twitter.com/StAugustinDBois>

La maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

URGENCES

Urgences : 112

Samu : 15

Pompiers : 18

Gendarmerie : 17

Médecin de garde : 116 117

Pharmacie de garde : 32 37

Gendarmerie : Bécon les Granits,
Avenue de la Clercière.

Tél. 02.41.77.90.17

En cas d'urgence : composez le 17

SERVICES

Collecte des ordures ménagères :

Syctom du Loire Béconnais,

Tél : 02.41.77.49.26

Accueil périscolaire :

Centre polyvalent, rte de Saint-Georges

Tel : 02.41. 77.08.45 / 07.57.41.86.07

enfance@saint-augustin-des-bois.fr

Bibliothèque intercommunale :

Maison commune de loisirs

Place du Cèdre, rez-de-chaussée

Tarif annuel : 8 € par foyer

Mercredi de 17h00 à 18h30

Samedi de 10h30 à 12h00

Accueil de Loisirs associatif « Le bois enchanté »

Centre polyvalent, rte de Saint-Georges

Siège : CSI l'atelier

5 rue de Savennières

49170 Saint-Georges-sur-Loire.

Tél : 06 33 01 97 73 - 02 41 39 17 11

Directeur : Cédric Lejard

Mail : leboisenchante@csi-latelier.fr

Collecte ordures ménagères : mercredis 14 & 28 avril

ÉDITO DU MAIRE

Chers Augustinoises et Augustinois,

Les semaines de « reconfinement » que nous vivons à nouveau sont forcément des moments difficiles pour chacune et chacun. Les projets que nous formions sont bousculés et nous sommes appelés encore une fois à être patients et adaptables. Inévitablement, cela nous conduit, au niveau de la municipalité et de notre équipe d'agents - dont je salue l'engagement et la motivation sans faille - à rééchelonner, pour partie, certains projets et prises de décisions pour nous consacrer à la gestion des urgences. Nous le faisons volontiers, c'est le socle de notre responsabilité.

Notre responsabilité, c'est aussi de bâtir l'après et de poursuivre notre feuille de route. Le Conseil Municipal a adopté, lundi 29 mars, le budget prévisionnel de l'année 2021. Y sont inscrits notamment 4 projets d'investissement, que nous initierons sur l'année si le contexte et les aides sollicitées le permettent : la rénovation de l'épicerie, le remplacement de la voiture des services techniques, l'implantation d'un self-service à la cantine scolaire et la poursuite de l'aménagement du cimetière avec la création de l'allée principale. Y sont aussi prévues des adaptations du fonctionnement de notre commune. Un mémento budgétaire sera joint à notre prochain bulletin.

Tous les projets de l'année 2021 ne se traduisent pas budgétairement. Cinq chantiers prioritaires sont ainsi ouverts en parallèle.

- ❖ Le premier concerne le lancement de l'aménagement de la nouvelle tranche du lotissement du Clos du Verger.
- ❖ Le second est l'ouverture des échanges, de la consultation et de la construction d'un projet de réorganisation des services à destination des enfants, ainsi que le projet pédagogique porté. Ce projet est en étroite résonance avec la question des rythmes scolaires à l'école publique, qui, pour la rentrée prochaine, continuera à fonctionner sur le rythme réglementaire de 4,5 jours.
- ❖ Le troisième porte sur l'amélioration de votre qualité d'accès à l'information. Il s'agit notamment de la rénovation du site internet, en lien avec la communauté de communes, ou encore la mise sur les rails d'un livret d'accueil pour les nouveaux habitants.
- ❖ Le quatrième est le changement de la chaudière de l'école Albert Jacquard, pour passer au bois-énergie.
- ❖ Le dernier, enfin, est la préparation avec les associations d'une reprise de leurs activités, nous l'espérons à la normale dès que possible.

La conduite de ces projets, dans un contexte où les possibilités d'interfaces et d'échanges sont réduites, est forcément moins satisfaisante en matière de construction collective. Nous nous efforçons de faire au mieux et sommes à votre disposition pour correspondre ou récolter vos suggestions. Notre porte vous est toujours ouverte. Espérons que cette expression reprenne vite un sens premier, mieux que le virtuel pour préserver nos échanges collectifs.

Virginie Guichard
Maire de Saint-Augustin-des-Bois

POINT DE SITUATION COVID - CONFINEMENT

Les restrictions actuellement en vigueur dans 19 départements sont étendues à tout le territoire métropolitain, dès le samedi 3 avril, 19h, et pour une durée de 4 semaines, soit :

- pas de déplacement en journée au-delà de 10 km sauf motif impérieux ou professionnel (sur présentation de l'attestation) après la fin du week-end de Pâques ;
- le couvre-feu reste en vigueur à 19h sur tout le territoire métropolitain.

Concernant le couvre-feu, il s'applique à l'ensemble du territoire national entre 19h le soir et 6h du matin avec une obligation de présenter une attestation dérogatoire au couvre-feu lors des déplacements. Autrement dit :

- les sorties et déplacements sans attestations dérogatoires sont interdits de 19h00 à 06h00, sous peine d'une amende de 135 € et jusqu'à 3750 € en cas de récidive ;
- les établissements autorisés à ouvrir ne pourront plus accueillir de public après 19h00.

Seuls les commerces vendant des biens et des services de première nécessité sont autorisés à ouvrir – dont les librairies, les disquaires, les magasins de bricolage, de plantes et de fleurs, les coiffeurs, les cordonniers, les chocolatiers, les concessions automobiles, les visites de biens immobiliers – afin de réduire les contacts dans les lieux clos.

Le télétravail doit être systématisé partout où il est possible, à raison de 4 jours minimum par semaine.

Des attestations de déplacements dérogatoires sont disponibles à la mairie

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL 2021 - 036

Suite à l'évolution de la situation sanitaire, c'est arrêté impose le port du masque sur l'ensemble du département du Maine-et-Loire.

Ainsi, à compter du jeudi 1^{er} avril 2021, à 00h00 et jusqu'au lundi 31 mai 2021 inclus, le port du masque est obligatoire pour les personnes de onze ans et plus dans l'espace public.



ACTIVITÉS SPORTIVES

Les mesures de précaution sanitaires existantes pour la pratique des activités physiques et sportives perdurent en France.

Dans la limite des 10 km autour du domicile, les particuliers peuvent poursuivre les activités sportives individuelles en extérieur entre 06h et 19h, en respect du couvre-feu.

ARRÊTÉ PREFECTORAL N°2018/29 DU 12 AVRIL 2018



Limitons Ensemble La Pollution Sonore

Depuis quelque temps, l'attention de la mairie a été attirée sur la pollution sonore et autres bruits de voisinage. L'arrêté préfectoral, relatif à la lutte contre le bruit, est consultable en ligne ou à l'accueil de la mairie.

Les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers, susceptibles de créer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, tronçonneuses...), ne peuvent être effectués que les **jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h à 19h30**, les **samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h**, les **dimanches et jours fériés de 10h à 12h**.

Il en va de même des bruits au caractère répétitifs ou intenses. D'autre part, les propriétaires d'animaux sont tenus de prendre toutes les mesures afin de préserver la tranquillité du voisinage. Avec l'arrivée des beaux jours, restons vigilant quant aux bruits répétitifs ! À l'occasion d'une fête privée ou autre, vos voisins apprécieront d'être prévenu en amont.

Effarouchement des oiseaux : L'arrêté préfectoral du 12 avril 2018 portant sur les bruits de voisinage prévoit en son article 14 l'utilisation de dispositifs sonores permettant d'effaroucher les oiseaux.

Cette année, les semis pour les cultures de printemps s'annoncent précoces. L'utilisation de ces appareils, dans le but de sauvegarder semis et culture, sera **autorisée du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021**

ORGANISATION DES SERVICES SCOLAIRES / PERISCOLAIRE AVRIL 2021

Suite aux annonces gouvernementales, les écoles et l'accueil périscolaire sont fermés du 5 au 26 avril 2021. Pour les enfants du personnel prioritaire, un accueil en classe est possible sur inscription, directement auprès de votre école. Le cas échéant, **l'accueil périscolaire se fera avec inscription obligatoire auprès de la mairie à mairie@saint-augustin-des-bois.fr**. Les horaires seront habituels, sans service de restauration. Prévoir le repas.

VIE MUNICIPALE

LE JARDIN PÉDAGOGIQUE



Recherchons des plants ou
des fleurs
OU
SEMIS
OU
BULBES



Face au centre polyvalent, le voici : le fameux jardin pédagogique. Fraichement labouré, le jardin est prêt à accueillir les semis des enfants fréquentant les services périscolaires. Nos jardiniers en herbe vont pouvoir mettre les deux mains dans la terre. Ils auront le plaisir d'investir cet espace et voir la vie pousser, sous leurs yeux et leurs soins.

Les enfants ont déjà préparé les premiers semis. D'ailleurs, pensez à eux si vous avez des graines en mal d'attention : les enfants se chargeront de leur trouver une place !

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE NOUVELLE RESSOURCE EN LIGNE : TÉLÉCHARGEMENT DE LIVRES

Le BiblioPôle propose une nouvelle offre pour les adhérents des bibliothèques : le téléchargement de livres numériques via PNB (Prêt Numérique en Bibliothèque).

Ce service permet de télécharger des livres sur tous supports numériques, ordinateur, liseuse, tablette ou smartphone.

Un large panel d'ebooks a été acquis. Il y en a pour tous les goûts ! Romans français et étrangers, prix littéraires, best-sellers, livres audio, romans ados, littératures de l'imaginaire, polars...

Vous pouvez emprunter simultanément 3 livres numériques, dans la limite de 10 prêts par mois et faire 3 réservations. Rendez-vous sur <http://bibliopole.maine-et-loire.fr>



VIVECO : BIENTÔT RELAIS POSTE

La date n'est pas fixée, mais nous avons le plaisir de vous annoncer que la Commission Départementale de Présence Postale a donné son aval pour la création de notre Relais Poste commerçant ! Affaire à suivre au Viveco !

LA DÉCHÈTERIE

Pendant les 4 semaines de confinement, les déchèteries de Saint-Georges-sur-Loire et du Louroux-Béconnais restent ouverte aux horaires habituels.

En revanche, les usagers de Saint-Augustin-des-Bois ne peuvent accéder aux deux sites : vous devrez être inscrit et muni du badge **de l'une ou l'autre** déchèterie. Pensez à prendre vos outils (pelles, fourches...), il sera impossible d'en emprunter sur place. Sur l'attestation, le cas échéant, vous pouvez cocher la case 9 des « déplacements pour démarches administratives ».

Syctom pour information ou carte (gratuite/18 passages) : 02 41 77 49 26 contact@syctomduloirebeconnais.com



HORAIRES : Louroux-Béconnais : lundi et mercredi, 14h00/17h00
samedi 09h00/12h00, 13h30/17h30
St Georges-sur-Loire : lundi et vendredi 10h00/12h00
mercredi et jeudi 14h00/17h30
samedi 9h00/12h00 et 14h00/17h30

PRÈS DE CHEZ VOUS

ERRATUM ETAT CIVIL 2020

Lors de la publication de l'état civil dans le bulletin de février, nous n'avons pas souhaité la bienvenue à 3 enfants. Nous présentons nos excuses et accueillons chaleureusement : MAHÉ LOPEZ Alix, née le 05/02/2020 sur la commune – PERCHER Wylona, née le 28/11/2020 – ANDRÉ Sohan, né le 07/12/2020. Une coquille s'est glissée dans la date de naissance de BATARDIERE Emmy, née le 20/07/2020.

POINTS APPORT VOLONTAIRE

En raison des nouvelles mesures sanitaires et du lundi de Pâques, les collectes des points d'apport volontaire sont décalées. Ils risquent de déborder. Merci de votre compréhension.

OPAH – OPÉRATIONS PROGRAMMÉES POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Les bénéficiaires de subvention par l'OPAH peuvent emprunter, s'ils le souhaitent, un panneau de chantier à afficher sur leur propriété pendant la durée des travaux. Les panneaux sont disponibles en mairie.

Mandaté par la CCVHA, Soliha vous accompagne dans vos projets de travaux. N'hésitez pas à prendre contact pour conseils, diagnostic et évaluation des aides mobilisables dans le plan de financement.

Contact : 07 78 10 60 08 ou opah.vallees_duhautanjou@soliha.fr

CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE L'ANJOU BLEU

Le CLIC de l'Anjou Bleu est un service gratuit à destination des personnes de 60 ans et plus, autonomes ou non, de leur entourage et des professionnels.

Il a pour mission d'accueillir, d'écouter, d'informer, d'évaluer les situations dans leur globalité afin d'apporter une réponse adaptée avec l'élaboration et le suivi d'un plan d'aide personnalisé (Le CLIC n'est pas un service d'urgence). Il vise à articuler les interventions sociales, médico-sociales et sanitaires.

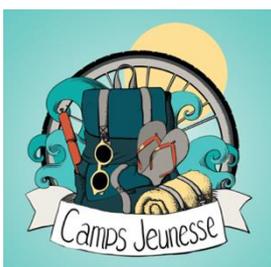
Il a également une mission d'observation, de réflexion, de mise en réseau et de mise en place de projets collectifs à destination des personnes âgées, de leur famille et des professionnels de la gérontologie.

(Service financé par le Département de Maine et Loire et le CCVHA et Anjou Bleu Communauté)

Renseignements & rendez-vous 02 41 61 29 91 ou clic@anjoubleu.com



CAMPS D'ÉTÉ – LE BOIS ENCHANTÉ ET L'ATELIER



Les plaquettes des camps d'été sont là !

Cette année, l'Atelier propose treize camps pour les jeunes de 10 à 18 ans. Le camp *Autonomie* permet aux jeunes de 14 ans et plus de créer leur séjour.

Les inscriptions débutent le samedi 10 avril, au CSI l'Atelier ou sur le site internet de l'atelier et sur votre espace famille.

Quant aux plus jeunes, sept camps thématiques (art, mer, vél'eau, nature, sport...) sont présentés par le Bois Enchanté. Le camp *Coup de pouce* met en lumière l'estime de soi et les émotions. De quoi bien se disposer pour la rentrée !

Les réservations sont ouvertes le 6 avril sur Inoé.

Plaquettes sur latelier.centres-sociaux.fr



EN ATTENDANT L'ÉTÉ – BALADES

Le Centre Social Intercommunal l'Atelier propose 2 sorties nature.

⇒ Vie de la faune & flore sur la Loire
Vendredi 11 juin - 20h
À La Possonnière

⇒ Balade et nuit étoilée
Samedi 19 juin - 16h
À Saint Georges-sur-Loire

Informations et réservations au 02 41 39 17 11 à partir de samedi 3 avril



Pour diffuser vos informations dans le prochain bulletin, contactez-nous avant le **15 avril 2021** par mail à communication@saint-augustin-des-bois.fr ou à l'accueil de la mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique

